POINTS EN DÉLIBÉRATION PUBLIQUE[[1]](#footnote-1)

**Page**

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

POINTS "A" (doc. 5937/15 PTS A 8)

˗ = Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (directive anti-blanchiment) [première lecture]

= Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur les informations accompagnant les virements de fonds (règlement anti-blanchiment) [première lecture] 3

POINTS "B" (doc. 5936/1/15 REV 1 OJ CONS 6)

3. Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE, Euratom) n° 1311/2013 fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020 3

**ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES - DÉBATS PUBLICS**

5. Présentation du programme de travail de la présidence lettone 4

\*

\* \*

**DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES**

***(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)***

POINTS "A" (doc. 5937/15 PTS A 8)

**–** **=** **Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (directive anti-blanchiment) [première lecture]**

**=** **Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur les informations accompagnant les virements de fonds (règlement anti-blanchiment) [première lecture]**

* Accord politique

5748/15 EF 20 ECOFIN 55 DROIPEN 8 CRIMORG 14 CODEC 127

+ COR 1

+ ADD 1

+ ADD 2

approuvé par le Coreper (2e partie) le 4 février 2015

Le Conseil a approuvé l'accord politique figurant dans le document 5748/15 et a pris note de la déclaration commune de la Commission et du Conseil et des déclarations de l'Autriche, de la République tchèque, du Royaume-Uni et de la France qui figurent dans le document 5748/15 ADD 2.

POINTS "B" (doc. 5936/1/15 REV 1 OJ CONS 6)

**3.** **Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE, Euratom) n° 1311/2013 fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020**

* État d'avancement des travaux

5941/15 FIN 100 CADREFIN 6 REGIO 8 FSTR 7 FC 8 SOC 49

AGRISTR 4 PECHE 45 JAI 65 ASIM 5

Le Conseil a pris note de l'état d'avancement des travaux sur la proposition de règlement du Conseil modifiant le cadre financier pluriannuel (CFP) actuel, présentée par la Commission.

La Commission a rappelé l'importance de parvenir dès que possible à un accord politique sur la révision du CFP, en vue d'obtenir l'approbation du Parlement européen et d'adopter cette révision dans le délai fixé par le règlement CFP (1er mai 2015).

À la fin du débat, la présidence a conclu que certaines questions en suspens devaient encore être examinées afin de parvenir à un accord à l'unanimité sur la proposition de la Commission, et que le Comité des représentants permanents serait dès lors chargé de poursuivre l'examen de la proposition afin de préparer un accord.

**ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES - DÉBATS PUBLICS**

***(Conformément à l'article 8, paragraphe 4, du règlement intérieur du Conseil)***

**5.** **Présentation du programme de travail de la présidence lettone**

La présidence lettonne a présenté son programme de travail.

La principale priorité de la présidence lettone est une Europe compétitive, numérique et engagée dans le monde; d'autres priorités ont été ajoutées, concernant notamment la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme.

1. Délibérations sur les actes législatifs de l'Union (article 16, paragraphe 8, du TUE), autres délibérations ouvertes au public et débats publics (article 8 du règlement intérieur du Conseil). [↑](#footnote-ref-1)